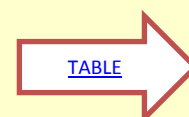


INDEX – 2016 Janvier

(Accès direct en cliquant sur les liens en bleu)



[AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR](#)

BUDGET

[COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE](#)

[MODIFICATION BUDGETAIRE : AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS CCB](#)

SUBVENTIONS

[DEMANDE AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE](#)

[DEMANDE AU TITRE DE LA DETR](#)

DEMANDES AU TITRE DES AMENDE DE POLICE

[Aménagements de la voie piétonne au Nord de l'école](#)

[Aménagements de trottoirs \(rue des Négociants\)](#)

[Création de surfaces de stationnement](#)

[Fourniture et pose de potelets de sécurité \(Ecole - côté rue\)](#)

COMMUNAUTE DE COMMUNES

[RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES](#)

[TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS »](#)

DIVERS

[EVENTUELLES ACQUISITIONS FONCIERES](#)

STEP : RESULTATS DES APPELS D'OFFRES CONCERNANT LES ASPECTS TECHNIQUES DU PROJET

[Mission d'études géotechniques](#)

[Mission de contrôle technique des travaux](#)

[Mission de coordination SPS](#)

TRAVAUX

[AMENAGEMENTS DE SECURITE BOURG](#)

AVENANTS A L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX

[Ajout de 3 candélabres](#)

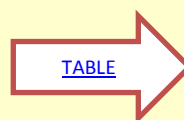
[Fourniture d'un fourreau en attente](#)

[EGLISE : REMPLACEMENT DU BAUDRIER](#)

[MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE TELEPHONIE VOIP](#)

[VOIRIE COMMUNALE : PROGRAMME 2016](#)

SEANCE DU 22 JANVIER 2016



Nombre de conseillers présents : 09/14

AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

Compte tenu des délais imposés et du retard dans la réception des documents afférents, M. le Maire propose d'ajouter les projets de délibérations suivants à l'ordre du jour :

1. Modification de l'affectation des fonds de concours de la Communauté de communes
2. Avenants à l'opération d'effacement des réseaux aériens (Rues des Négociants et Croix Crosson)
3. Modification du système de téléphonie des bâtiments communaux

Ces propositions sont toutes adoptées à l'unanimité des votes (10 voix)

[INDEX](#)

STEP (STATION EPURATION) : RESULTATS DES APPELS D'OFFRES CONCERNANT LES ASPECTS TECHNIQUES DU PROJET

Rapporteur : M. le Maire

La Commission d'appels d'offres a analysé les propositions concernant les intervenons techniques préalables à la réalisation des travaux :

Mission de contrôle technique des travaux

Tableau récapitulatifs des 2 offres reçues :

Critères retenus	Coefficient	Notes pondérées des candidats	
		VERITAS	SOCOTEC
Valeur technique	40%	33.60	35.20
Prix des prestations	60%	43.69	60.00
TOTAL OBTENU :		77.29	95.20
CLASSEMENT :		2^{ème}	1^{er}

La société SOCOTEC est la mieux classée et elle répond au cahier des charges.

La Commission d'appels d'offres constate que SOCOTEC obtient les meilleures notes pour les 2 critères d'évaluation.

M. le Maire propose de retenir la proposition de SOCOTEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de retenir SOCOTEC pour la mission de contrôle technique du projet de station d'épuration pour un montant de 4 340€ HT – 5 208€ TTC
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

Mission de coordination SPS

Tableau récapitulatifs des 3 offres reçues :

Critères retenus	Coefficient	Notes pondérées des candidats		
		COBATI	ECIE	IPAC Conseil
Valeur technique	40%	37.60	23.20	34.40
Prix des prestations	60%	40.24	60.00	49.88
TOTAL OBTENU :		77.84	83.20	84.28
CLASSEMENT :		3^{ème}	1^{er}	2^{ème}

Le maître d'œuvre explique le classement proposé :

- COBATI est nettement plus cher que les 2 autres concurrents
- IPAC Conseil propose une méthode bien décrite et des temps prévus cohérents (ce qui explique sa note technique)
- ECIE propose une méthode moins détaillée et moins de réunions (6 réunions et 9 visites inopinées). Cela explique la note technique inférieure aux 2 autres candidats. Toutefois leur note reste quand même au-dessus de la moyenne car leur proposition est conforme au projet, d'autant qu'ils précisent dans leur mémoire qu'ils seront sur le site dès que nécessaire.

La Commission d'appels d'offres n'a pas suivi la préconisation du M.O. Elle conseille plutôt de retenir IPAC Conseil qui prévoit plus de réunions qu'ECIE ce qui semble prudent compte tenu de la sensibilité du projet (réhabilitation sur site en exploitation). En outre sa domiciliation (Montgermont) plus proche qu'ECIE (Fougères) minore d'autant les frais de déplacements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de retenir IPAC Conseil pour la mission de coordination SPS du projet de station d'épuration pour un montant de 2 400€ HT – 2 880€ TTC
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

Mission d'études géotechniques

Tableau récapitulatifs des 3 offres reçues :

Critères retenus	Coefficient	Notes pondérées des candidats		
		ICSEO	ECR	FONDOUEST
Prix des prestations	50%	50.00	48.07	39.19
Qualité de la prestation	30%	24.00	27.00	24.00
Délais d'exécution	20%	20.00	18.00	16.00
TOTAL OBTENU :		94.00	93.07	79.19
CLASSEMENT :		1^{er}	2^{ème}	3^{ème}

Le maître d'œuvre explique le classement proposé :

ICSEO répond au cahier des charges et propose 20 essais pressiométriques.

ECR répond au cahier des charges et propose 24 essais pressiométriques

FONDOUEST répond au cahier des charges et propose 4 identifications GTR92 (au lieu 2 chez les autres concurrents). Mais contrairement aux autres, il ne prévoit pas de capot métallique sur le piézomètre.

Globalement les 3 offres sont donc techniquement proches, ce n'est pas ce critère qui distingue les offres.

La Commission d'appels d'offres considère que l'offre tarifaire et les délais de réalisation constituent les 2 critères les plus significatifs pour différencier les propositions. Par conséquent elle propose de retenir la candidature d'ICSEO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de retenir ICEO pour la mission d'études géotechniques du projet de station d'épuration pour un montant de 3 990€ HT – 4 788€ TTC
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE BOURG – RUES DES NEGOCIANTS ET CROIX CROSSON

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

L'accès à l'école depuis le bourg d'une part (rue des Négociants), le lotissement des Deux Cèdres d'autre part (rue Croix Crosson) demeure dangereux pour les piétons par défaut de cheminement réservé. L'absence d'aménagement des abords de la voie ne permet pas non plus de réaliser les emplacements de stationnements nécessaires.

Dans le cadre des travaux de voirie sous convention de mandat, les services de Communauté de communes ont été sollicités pour réaliser une étude de l'aménagement complet de ces 2 rues ainsi qu'un estimatif du montant des travaux. Ces travaux comprennent également l'aménagement des réseaux d'eaux pluviales et des regards d'évacuation. La rue des Négociants étant le prolongement de la route départementale D79, le Conseil Départemental participerait à la réfection de l'enrobé rue des Négociants.

D'autre part ces travaux sont éligibles à la DETR et aux dotations au titre des Amendes de Police.

Le montant de l'estimatif prévisionnel s'élève à 67 677,50€ HT – 81 213€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	67 677.50€	Subvention DETR	27 071.00€
		Conseil Départemental	11 671.00€
		Enveloppe Parlementaire	5 000.00€
		Amendes de Police	5 000.00€
		Autofinancement	18 935.50€
TOTAL HT	67 677.50€		67 677.50€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE d'autoriser la réalisation des travaux de voirie et d'aménagements de sécurité rues des Négociants et Croix Crosson, sous convention de mandat par la Communauté de communes de Bretagne romantique, pour un montant total de 67 677.50€ HT – 81 213.00€ TTC. Concernant les subventions au titre des Amendes de Police d'une part et les subventions du Département au titre de la voirie d'autre part, le projet se décomposera en plusieurs tranches de financement.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2016

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

L'Adjoint délégué propose d'inscrire la réalisation d'environ 1km de voirie communale au programme 2016, sous convention de mandat par la Communauté de communes de Bretagne romantique, soit une surface d'environ 4 250m² pour un montant total de 34 400€ HT – 41 280€ TTC selon le devis estimatif fourni.

Le choix de la route n'est pas arrêté, c'est la Commission voirie qui en fera la proposition au Conseil.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE d'autoriser l'inscription de réalisation d'environ 1km de voirie communale au programme 2016, sous convention de mandat par la Communauté de communes de Bretagne romantique, soit une surface d'environ 4 250m² pour un montant total de 34 400€ HT – 41 280€
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDE DE POLICE

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Aménagements de trottoirs (rue des Négociants)

Selon le devis fourni, le montants des travaux de réalisation des trottoirs s'élève à 22 175€ HT – 26 610€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de solliciter la subvention au titre des Amendes de Police pour ces travaux d'un montant de 22 175€ HT – 26 610€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

Aménagements de la voie piétonne au Nord de l'école

Après acquisition du terrain nécessaire (Conseil municipal du 17/04/2015), ce chemin constitue la prolongation terminale jusqu'au portail de l'école et à la rue des Négociants, du chemin piétonnier de liaison entre le haut et le bas du bourg. Il permet notamment pour les élèves venant du bas du bourg, un accès à l'école en toute sécurité. Les travaux d'aménagement consistent en un décapage et terrassement de la voie, puis empièchement et compactage sur une surface de 320m². Les travaux seront réalisés sous convention de mandat sous convention de mandat par la Communauté de communes de Bretagne romantique pour un montant total de 1 440€ HT – 1 728€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de solliciter la subvention au titre des Amendes de Police pour ces travaux d'un montant de 1 440€ HT – 1 728€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

Fourniture et pose de potelets de sécurité (côté rue - le long des bâtiments scolaire)

Le long des bâtiments du groupe scolaire, la circulation piétonne en bordure du plateau ralentisseur nécessite la pose de potelets métalliques. La fourniture et la pose (sous convention de mandat par la Communauté de communes de Bretagne romantique) sont à 1 600€ HT – 1 920€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de solliciter la subvention au titre des Amendes de Police pour ces travaux d'un montant de 1 600€ HT – 1 920€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

Création de surfaces de stationnement et d'un 'stationnement handicapé'

L'aménagement des rives des rues de Négociants et Croix Crosson (terrassement – stabilisation – enrobés et marquages) permet de réaliser 10 places de stationnement pour une surface de 115m² et d'une 'place handicapé' pour une surface de 17m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de solliciter la subvention au titre des Amendes de Police pour ces travaux d'aménagements de surfaces de stationnements ordinaires et d'une place 'handicapé'.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Les travaux d'accès à l'école depuis le bourg d'une part (rue des Négociants), le lotissement des Deux Cèdres d'autre part (rue Croix Crosson) constitue des aménagements de sécurité permettant la protection des piétons, particulièrement des élèves se rendant à leur école.

Cet aménagement constitue une opération globale incluant la réalisation de trottoirs et de places de stationnements ainsi que la réalisation des évacuations des eaux de ruissellement. L'estimatif de l'opération globale s'élève à 67 677,50€ HT – 81 213€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de solliciter la subvention au titre de l'enveloppe parlementaire pour cette opération d'un montant total de 67 677,50€ HT – 81 213€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Les aménagements des 2 rues (Négociants et Croix Crosson) précédemment décrits complètent la sécurisation des accès à l'école depuis le bourg et le lotissement des Deux Cèdres.

L'estimatif prévisionnel de tous les travaux nécessaires s'élève à 67 677,50€ HT – 81 213€ TTC. L'Adjoint précise que ces travaux sont éligibles à la DETR à hauteur de 40% du montant HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de solliciter la DETR pour les travaux d'aménagement des rues Des Négociants et Croix Crosson pour un montant prévisionnel total de 67 677,50€ HT – 81 213€ TTC.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

TRAVAUX D'ENTRETIEN EGLISE : REMPLACEMENT DU BAUDRIER D'UNE CLOCHE

Rapporteur : René SAUDRAIS

Le campaniste qui assure la vérification du clocher a constaté l'usure du baudrier de la cloche n°1 qui menace de se rompre. La société Macé propose le remplacement de la pièce usée pour un montant de 400.50€ HT – 480.60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de retenir la société Macé pour l'opération de remplacement du baudrier usé.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Rapporteur : Serge DURAND

Par délibération n°2015-12-DELA-109 du 17 décembre 2015, le Conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin d'élargir son champ de compétences à travers la compétence optionnelle suivante : « **financement du contingent SDIS** ».

Description du projet :

Dans le cadre de la loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, un amendement a été voté afin de permettre le transfert des contributions au budget des SDIS aux EPCI qui n'étaient **pas compétents ou créés après la loi du 3 mai 1996 dite de « départementalisation »**.

Lorsqu'une commune transfère, en application de l'article L. 1424-35, la compétence en matière d'incendie et de secours à l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, elle continue de siéger au conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours jusqu'au prochain renouvellement de ce dernier.

Dans ce cas, la contribution de l'EPCI est déterminée en prenant en compte l'addition des contributions des communes concernées pour l'exercice précédant le transfert de ces contributions à l'établissement public de coopération intercommunale.

Ainsi, l'article 97 de la Loi NOTRe, modifiant l'article L.1424-35 du CGCT, offre la possibilité aux EPCI qui n'étaient pas compétents ou créés lors de la départementalisation de 1996 d'exercer la compétence "*financement du contingent SDIS*" en lieu et place de ses communes membres.

Aussi, dans le cadre de l'optimisation des ressources de notre EPCI, il est proposé aux communes de transférer leur compétence "*financement du contingent SDIS*" afin d'augmenter le CIF de la Communauté de communes et ainsi le montant de sa Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). *Ce transfert de compétence n'a aucune incidence sur la fiscalité ou autres recettes perçues par les communes.* L'évaluation des transferts de charges conduira pour les communes membres et pour la Communauté à **une neutralité financière**.

La cotisation totale versée au SDIS 2015 par les communes de notre EPCI est de **521 538 euros**.

Le transfert de compétence "*financement du contingent SDIS*" permettrait à la Communauté de communes Bretagne romantique de faire évoluer son CIF de 41 à 43,8% et ainsi d'enregistrer une bonification de DGF (n+2) de 91 000 euros, soit une augmentation de 5% par rapport à la DGF 2015.

Rappel DGF CCBR 2015 : 1 719 775 euros

Le conseil communautaire, après délibération et à la majorité des suffrages exprimés, par 52 voix POUR et 1 abstention, a décidé de :

- APPROUVER l'élargissement du champ de compétences de la communauté de communes à travers la *compétence optionnelle « financement du contingent SDIS »* ;
- MODIFIER, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ;
- SOLLICITER les 27 communes membres de l'EPCI pour se prononcer quant à cette modification statutaire ;

Selon l'article L.5211-17 du CGCT, il est nécessaire, pour valider les décisions du conseil communautaire, que les conseils municipaux des communes membres approuvent ces modifications statutaires à la majorité qualifiée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- APPROUVE le transfert de la compétence « Financement du contingent SDIS » à la Communauté de communes de Bretagne romantique.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

Rapporteur : Serge DURAND

Conformément à la réglementation, le rapport annuel d'activité de l'EPCI est présenté au Conseil pour information.

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

[INDEX](#)

MODIFICATION BUDGETAIRE : AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Pierre-Yves LEMONT

Au début de cette mandature, dans le cadre des PPI communautaires (Plans Pluriannuels d'Investissements) l'EPCI a consacré une enveloppe de 2 100 000€ de fonds de concours pour l'aide à l'investissement dans les communes de moins de 1000 habitants. L'enveloppe allouée à la commune de Trévérien s'élève à 169 306€. Il a été décidé que ces fonds pouvaient être affectés rétroactivement sur des opérations déjà commencées au moment du vote du PPI. L'enveloppe peut être ventilée sur plusieurs opérations différentes. Cependant la commune doit financer sur ses fonds propres un montant au moins équivalent à celui du montant sollicité au titre du fonds de concours.

Le plan de financement initial de construction du groupe scolaire prévoyait de prélever un montant de 80 000€ sur le fonds de concours. Il apparaît préférable de consacrer la totalité du fonds sur le projet de groupe scolaire fin notamment de s'éviter un défaut de trésorerie avant la récupération du FCTVA. L'éventuel reliquat de l'emprunt contracté pour le groupe scolaire pourrait être affecté par décision modificative sur l'aménagement de sécurité aux abords de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- APPROUVE l'affectation de la somme de 169 306€ (représentant la totalité du fonds de concours EPCI) sur les travaux de construction du groupe scolaire.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

AVENANTS A L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS (RUE CROIX CROSSON)

Rapporteur : Gilbert REGNAULD

Ajout de 3 candélabres

L'implantation de l'éclairage public rue Croix Crosson est prévu jusqu'au cimetière. Par conséquent il reste une zone non éclairée entre le lotissement des Deux Cèdres et le cimetière. L'entreprise R2AE chargée de l'effacement des réseaux et de la mise en place de l'éclairage propose de compléter le dispositif jusqu'au lotissement des Deux Cèdres par l'implantation de 3 candélabres supplémentaires pour un montant de 9 200.25€ HT – 11 040.30€ TTC. Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention auprès du SDE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de réaliser les travaux d'éclairage supplémentaire selon l'avenant fourni par la société R2AE pour un montant de 9 200.25€ HT – 11 040.30€ TTC et demander la subvention auprès du SDE.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

Fourniture d'un fourreau en attente pour la fibre optique.

A la demande de la commune l'entreprise R2AE a fourni un avenant pour la pose d'un fourreau destiné au passage de la fibre optique. L'intérêt consiste à éviter, le moment venu, la dégradation des revêtements pour l'enfouissement de la fibre. Toutefois les incertitudes subsistent sur l'emploi futur de ces fourreaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (4 Pour – 1 Contre - 5 Abstentions) :

- DECIDE de réaliser la pose et l'enfouissement d'un fourreau destiné au passage de la fibre optique conformément à l'avenant R2AE pour un montant de 2 383.92€ HT – 2 860.70€ TTC
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE TELEPHONIE VOIP (VOICE OVER IP)

Rapporteur : Serge DURAND

Les dysfonctionnements répétés du standard téléphonique de la mairie nécessitent son remplacement. Les propositions faites par le fournisseur actuel (SFR) ne conduisent pas à une baisse des frais de communications. La VOIP ne serait envisageable que par réseau filaire (ce qui n'est pas possible en raison de l'importance de travaux d'investissement nécessaires)

La société DIFUTI propose une solution alternative par réseau radio directionnel qui rend possible la VOIP sur toutes les lignes actuelles et même un accès Internet dans la salle des associations et la salle des fêtes. Compte tenu des frais d'abonnements et communications actuels (près de 5 000€/an), la proposition DIFUTI serait amortissable en 2 ans.

La solution DIFUTI propose la mise en place d'un réseau radio directionnel entre le groupe scolaire, la salle des fêtes, la salle des associations et la mairie avec fourniture des appareils (standard en mairie, postes annexes etc.) et la pose d'un interphone à l'entrée de l'école connecté aux postes internes. La fourniture et pose de l'ensemble s'élève selon le devis fourni à 4 922.80€ HT – 5 907.36€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (10 voix Pour) :

- DECIDE de retenir la société DIFUTI pour la pose d'un réseau téléphonique VOIP reliant les bâtiments municipaux conformément au devis fourni. Le Conseil observe que le devis ne mentionne pas la durée de la garantie. Le Conseil souhaite que cette garantie soit mentionnée sur la facture et portée si possible à 2 ans
- AUTORISE le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de cette délibération

[INDEX](#)

EVOCATION D'EVENTUELLES ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE BOURG

Rapporteur : René SAUDRAIS

Plusieurs élu(e)s estiment souhaitable que la commune puisse acquérir une partie des terrains actuellement mis en vente au centre-bourg, notamment pour disposer d'un accès à l'espace situé au Sud de la salle des fêtes, probablement urbanisable dans le futur.

L'Adjoint délégué au budget réunira sa Commission pour établir un bilan de toutes les opérations d'investissements en cours ou prévues en 2016, l'état général des emprunts en cours ainsi que les prévisions au budget de fonctionnement. Les conclusions de cette analyse seront alors soumises au Conseil qui effectuera les arbitrages sur les opérations d'investissements.

[INDEX](#)

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE (MONTANTS INFERIEURS A 5 000€)

Rapporteur : René SAUDRAIS

Dans le cadre de cette délégation le Maire informe le Conseil de l'achat de guirlandes de Noël extérieures pour un montant de 1 096.50€ HT – 1 317.60€ TTC

[INDEX](#)

TABLE DES MATIERES - 2016 Janvier

SEANCE DU 22 JANVIER 2016.....	2
AJOUTS A L'ORDRE DU JOUR.....	2
STEP (STATION EPURATION) : RESULTATS DES APPELS D'OFFRES CONCERNANT LES ASPECTS TECHNIQUES DU PROJET.....	3
Mission de contrôle technique des travaux.....	3
Mission de coordination SPS.....	3
Mission d'études géotechniques.....	4
TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DE SECURITE BOURG – RUES DES NEGOCIANTS ET CROIX CROSSON ...	5
PROGRAMME DE VOIRIE COMMUNALE POUR L'ANNEE 2016	6
DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES AMENDE DE POLICE	7
Aménagements de trottoirs (rue des Négociants).....	7
Aménagements de la voie piétonne au Nord de l'école	7
Fourniture et pose de potelets de sécurité (côté rue - le long des bâtiments scolaire).....	7
Création de surfaces de stationnement et d'un 'stationnement handicapé'	7
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE PARLEMENTAIRE	8
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX).....	9
TRAVAUX D'ENTRETIEN EGLISE : REMPLACEMENT DU BAUDRIER D'UNE CLOCHE.....	10
TRANSFERT DE LA COMPETENCE « FINANCEMENT DU CONTINGENT SDIS » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE.....	11
PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE.....	12
MODIFICATION BUDGETAIRE : AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	13
AVENANTS A L'OPERATION D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS (RUE CROIX CROSSON).....	14
Ajout de 3 candélabres.....	14
Fourniture d'un fourreau en attente pour la fibre optique.	14
MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU DISPOSITIF DE TELEPHONIE VOIP (VOICE OVER IP).....	15
EVOCAION D'EVENTUELLES ACQUISITIONS FONCIERES DANS LE BOURG	16
COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE (MONTANTS INFERIEURS A 5 000€).....	17